



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

CULTURE – Bâtiment AvanC – Réparation du vitrage endommagé – SN REPAR'VITRES

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-027 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024 du BA Actions culturelles,

VU la proposition de l'entreprise SN REPAR'VITRES en date du 07/10/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la réparation du vitrage endommagé du bâtiment de l'AvanC de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du BA Actions Culturelles, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise SN REPAR'VITRES, sise 16 rue Maurice BELLONTE à 63800 COURNON D'AUVERGNE, est retenue pour la réparation du vitrage endommagé au bâtiment de l'AvanC de la Ville de Royat, pour un montant de 1 220.76€ HT soit **1 342.84 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise SN REPAR'VITRES
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 14/10/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO

Le Maire,

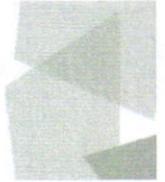
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



sarl SN REPAR' VITRES

16 RUE MAURICE BELLONTE
63800 COURNON D AUVERGNE
Tél portable : 07 87 04 87 77
Site web : www.repar-vitres.fr
Email : repar.vitres@sfr.fr



NSK

Devis		Numéro DE00002594
Date : 07/10/2024		
Code client	Date de validité	Mode de règlement
CL01570	06/11/2024	

MAIRIE DE ROYAT
46 BOULEVARD BARRIEU
63130 ROYAT
Tél :

Description	Qté	Unité	Montant HT	TVA
Référence du chantier :	0,00		0,00	0,00
COMPLEXE DU BREUIL AVAN'C				
CHANGEMENT D'UN VERRE FEUILLETÉ TREMPÉ EN GARDE CORPS A L'IDENTIQUE				
fourniture d'un verre feuilleté trempé en 10.10.3	1,00		627,76	10,00
DIMENSIONS : 1366 X 1110 MM				
Fourniture de deux profilé U inox brossé de 2m50 qui serve de main courante	2,00		46,00	10,00
VI-DEPL2 Déplacement pour pose d'un ou plusieurs vitrages dont la surface du plus grand est inférieur a 2 m2 .	1,00	Forfait	55,00	10,00
Main d'oeuvre vitrerie de deux techniciens pour le changement du verre sur profilé alu, vitrage de 77 kg	10,00		450,00	10,00
Dépose du vitrage et évacuation du verre en déchetterie	1,00	Forfait	42,00	10,00

Vise finances

Bon pour accord,
Alavo

M. ALEDO

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	1 220,76	122,08

Total HT	1 220,76
Total TVA	122,08
Total TTC	1 342,84
Acomptes	0,00
Net à payer	1 342,84 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)
Acompte de 30% a la commande.